



Changement dans le contrat de travail 3x8 en 2x8

Par **akira592**, le **19/02/2016** à **17:25**

Bonjour,

Je suis DP dans l'entreprise. Mon PDG met en place un plan social économique car nous rencontrons quelques difficultés avec le marché. Dans ce plan social, il envisage de nous faire tourner en 2 x 8 (pour l'instant nous tournons en 3 x 8 (de 5 h à 13 h, de 13 h à 21 h, de 21 h à 5 h) depuis plus de trente ans donc, là, il supprimerait l'équipe de nuit. Je sais que s'il ne modifie pas le nombre d'heures de travail semaine, On doit accepter le changement, mais ma question est :

Comme nous ne travaillons plus de nuit, nous ne percevrons plus les majorations de nuit, ce qui se traduira par une baisse de notre salaire brut sans modifier notre taux horaire. Est-ce légal ou doit-on conserver notre salaire à l'identique sans aucune perte ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **19/02/2016** à **18:10**

Bonsoir,

Si le plan social est validé, vous perdrez les majorations de nuit puisque sans contrepartie.

Par **akira592**, le **20/02/2016** à **00:24**

merci pour cette réponse qui ne me réjouit pas,merci